



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AMENDÉ DE L'EXERCICE 2023

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, avis public est, par les présentes, donnée aux contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec :

Que le rapport financier amendé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 sera déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mai 2024 qui débute à 19h, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Venise-en-Québec situé au 237, 16^e Avenue Ouest.

DONNÉ ce 22^e jour du mois d'avril 2024 à Venise-en-Québec.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rapport financier amendé pour l'exercice de l'année 2023.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rapport financier pour l'exercice de l'année 2023 sur le site Internet de la Municipalité le 22 avril 2024.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
22 avril 2024